AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2091
FR0000044471-FS0652

7 octobre 2014

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce) ;

GENERALE DE SANTE

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 6 octobre 2014, la société de droit anglais Ramsay Healthcare (UK) Limited (1 Hassett Street Bedford MK40 1HA Bedfordshire, Royaume-Uni)[1] et la société anonyme Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole (« Predica », 50-56 rue de la Procession 75015 Paris)[2] ont déclaré avoir franchi de concert, en hausse, le 1er octobre 2014, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société GENERALE DE SANTE et détenir ensemble 47 077 017 actions GENERALE DE SANTE représentant autant de droits de vote, soit 83,43% du capital et 75,72% des droits de vote de la société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ramsay Health Care (UK) Limited	26 833 900	47,55%	26 833 900	43,16%
Predica	20 243 117	35,87%	20 243 117	32,56%
Total concert	**47 077 017**	**83,43%**	**47 077 017**	**75,72%**

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions hors marché d'actions GENERALE DE SANTE[4].

A cette occasion, les sociétés Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica ont également franchi chacune individuellement, en hausse, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 du capital et des droits de vote de la société[5].

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les sociétés Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica déclarent :

- que l'acquisition par Ramsay Healthcare (UK) Limited des 26 833 900 actions GENERALE DE SANTE a été intégralement financée à l'aide de lignes de crédit *corporate* existantes ;

- que l'acquisition par Predica des 20 243 117 GENERALE DE SANTE a été réalisée pour le compte de son actif général ;

[1] Société contrôlée à 100% par Ramsay Health Care Limited, société de droit australien, cotée sur le marché Australian Stock Exchange.
[2] Société contrôlée à 100% par Crédit Agricole Assurances, elle-même contrôlée à 100% par Crédit Agricole SA.
[3] Sur la base d'un capital composé de 56 427 195 actions représentant 62 172 699 droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué de presse diffusé le 2 octobre 2014.
[5] S'agissant de Predica, le seuil du 1/3 est franchi en capital mais pas en droits de vote.

- Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica agissent de concert vis-à-vis de GENERALE DE SANTE ;

- que, du fait de l'acquisition des actions faisant l'objet de la présente déclaration, le concert a acquis le contrôle de la société GENERALE DE SANTE ;

- que, conformément à la réglementation en vigueur, Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica déposeront, au cours des prochaines semaines, un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions GENERALE DE SANTE ;

- qu'à l'issue de l'offre publique simplifiée, Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica n'ont pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire et n'ont pas l'intention de demander à Euronext la radiation des négociations des actions GENERALE DE SANTE ;

- que la stratégie que Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica entendent poursuivre à l'égard de GENERALE DE SANTE est, dans un premier temps, de privilégier l'amélioration de la performance des établissements du groupe GENERALE DE SANTE puis, dans un second temps, d'étudier d'éventuelles acquisitions stratégiques en Europe en fonction des opportunités qui pourraient se présenter ;

- que Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica ont l'intention d'effectuer les opérations suivantes visées à l'article 223-17, 6° du règlement général :

 - Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica ont pour objectif de procéder à l'intégration capitalistique et opérationnelle des sociétés GENERALE DE SANTE et Ramsay Santé SA à travers la fusion de Ramsay Santé SA dans GENERALE DE SANTE dans les neuf mois à compter de l'acquisition des blocs d'actions Santé SA et Santé Développement Europe SAS, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions requises, en ce compris l'information et la consultation éventuelles des instances représentatives du personnel concernées. Ramsay Santé SA est un exploitant hospitalier privé basé en France contrôlé conjointement par Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica, lesquels détiennent respectivement 57% et 43% de son capital.
 - Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica ont l'intention de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GENERALE DE SANTE dans les meilleurs délais suivant la réalisation de l'acquisition des blocs d'actions majoritaires afin de modifier les statuts de la société. Les principales modifications statutaires porteraient sur les points suivants :
 - Réduction de la période de détention des droits de vote double de cinq à deux ans dans les conditions et délais fixés par la loi ;
 - Allongement de la durée du mandat des administrateurs de trois à quatre ans ;
 - Insertion d'une liste de décisions requérant l'approbation préalable d'une majorité des deux tiers des membres présents, réputés présents ou représentés du conseil d'administration. Les limitations des pouvoirs du directeur général seront déterminées dans le règlement intérieur du conseil d'administration ;
 - Possibilité pour les actionnaires de participer à l'assemblée générale par visioconférence si le conseil d'administration le permet.
 - En dehors des opérations décrites ci-dessus, Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica n'envisagent d'effectuer aucune opération visée à l'article 223-17, 6° du règlement général. Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica n'ont, en particulier, pas l'intention de modifier l'activité de GENERALE DE SANTE en dehors du cours normal des affaires.

- que Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica n'ont pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de GENERALE DE SANTE et ne sont parties à aucun contrat ou instrument visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- que, pour refléter la prise de participation majoritaire de Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica dans GENERALE DE SANTE, quatre représentants de Ramsay Healthcare (UK) Limited et un représentant de Predica ont été nommés, le 1er octobre 2014, au conseil d'administration de GENERALE DE SANTE sur un total de sept administrateurs. Ramsay Healthcare (UK) Limited et Predica ont l'intention de convoquer dans les mois à venir une assemblée générale des actionnaires de GENERALE DE SANTE afin de demander la nomination de deux représentants supplémentaires de Ramsay Healthcare (UK) Limited et de deux représentants supplémentaires de Predica au conseil d'administration de GENERALE DE SANTE, portant ainsi à onze le nombre d'administrateurs. »
